

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 06 MARS 2023
DCM 2023 / 001**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 1^{er} mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :

CELLE Éric
GENTES Laurent
PERBET Yoann

CHANAL Fabrice
GIROUD Florence

DESCAMPS Véronique
GRAIL Jérôme

Absent(s) excusé(s) :

Absents :

DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance :

GIROUD Florence

**Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 –
Budget Principal**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Principal 2022

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

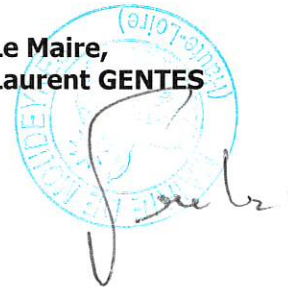
2°) Statuant sur l'exécution de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

**Le Maire,
Laurent GENTES**

A circular official stamp in light blue ink is visible behind the signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE" at the top and "LAURENT GENTES" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.